



06/09/2011 Convention cadres A DRFIP 13 L'intolérable irruption de la vérité !

Mardi 6 septembre 2011, au parc Chanot, était convoquée
la convention annuelle cadre A.

La direction avait bien fait les choses : collation le matin, lunch à midi...
Il s'agissait une fois de plus de faire passer le message selon lequel de
l'inspecteur de base à l'AGFIP de classe exceptionnelle qu'est Mme Reisman, nous
sommes tous des cadres, nous sommes tous *embarqués dans le même bateau*. Nous étions près de 650
"invités" à participer à cette opération.

Sauf que mardi 6, au parc Chanot, la fiction a volé en éclats.

Il faut dire que présenter le nouveau statut A à une assistance dont la grande majorité est composée
d'inspecteurs relève quand même de la provocation.

Car qui dit statut, dit déroulement de carrière et évoque la question des rémunérations. Est donc arrivé
ce qui devait arriver, ce qui sourd de toute la situation faite aux inspecteurs !

Un collègue a pris la parole et, dans des termes bien choisis, a mis les choses au clair : il a dénoncé la situation
calamiteuse des rémunérations inspecteurs en faisant le parallèle avec la situation plus qu'avantageuse des A+
+. (Triple A ?)

Cette irruption soudaine de la réalité et de la vérité a été insupportable à Mme Reisman, d'autant plus
que l'intervention de notre collègue a été chaleureusement applaudie dans la salle.

Donc Mme Reisman a pris la parole pour "recadrer" (c'est le cas de le dire).
Sur le ton d'autorité cinglant qu'elle adopte systématiquement dès qu'une oreille bouge dans ce genre
d'assemblée, elle s'en est pris à notre collègue en le qualifiant de "démagogue".

Sauf que la salle n'a pas apprécié et elle l'a manifesté.

Sauf qu'une **seconde intervention immédiatement après, d'un représentant de la CGT, est venue
apporter son soutien au collègue mis en cause pour avoir dit la vérité !** Et demander que la clarté soit faite
sur la rémunération des AFIP (puisque la DGFIP ne cesse de se prévaloir de la notion de transparence) en
expliquant qu'en ce qui concerne les inspecteurs les choses sont malheureusement on ne peut plus claires !

- Depuis 2000 le traitement d'un inspecteur au 10^e échelon a perdu mensuellement 297 euros, les
inspecteurs n'ont même pas eu droit à la contrepartie de l'accroissement des possibilités de promotion.

**Intervention qui a reçu également un appui très franc des centaines de collègues présents. Il y a eu
d'autres interventions de la salle, toujours sur la même question.**

Pour toute réponse, Mme Reisman a botté en touche en nous renvoyant au Journal Officiel plutôt que
d'indiquer simplement ce qu'il en est, primes comprises.

Le délégué du Directeur Général, Monsieur Dufresnoy, quant à lui, s'est évertué à calmer la salle par
des paroles lénifiantes du style *regardez à côté c'est encore pire...* alors que les collègues, là où ils regardent,
c'est pas à côté, c'est plus haut.

**Parce que la vérité est bien celle là : les rémunérations de l'encadrement supérieur ont été fortement
augmentées pour les pousser à mieux faire passer les réformes alors que les cadres A de base
(inspecteurs et IDEP), pour l'essentiel, ont été réduits au régime fonction publique de base : c'est à dire
le rabot.**

L'après-midi, la CGT, inquiète de voir la 4° BDV de Marseille dissoute “ de fait ” , de voir des postes d'adjoints de SIE non pourvus, a posé d'autres questions :

- **Oui ou non**, le contrôle fiscal va-t-il continuer à être préservé des suppressions de postes ? Quid pour les brigades, les PCE, les pôles patrimoniaux ?
- **Oui ou non**, va-t-on vers des suppressions de postes d'employés supérieurs avec des transferts de charges vers les inspecteurs (A IFU) ou des regroupements de brigades ?
- **Oui ou non**, les cadres A vont-ils être directement impactés par les suppressions de postes ?

Les cadres A veulent savoir si la DGFIP s'apprête à tailler dans le contrôle fiscal, à supprimer des postes de cadres A avec toutes les conséquences négatives que cela ne manquerait pas d'avoir pour leurs conditions de travail (vers des brigades à 11 ou 12 inspecteurs), leurs garanties et leurs débouchés de carrière. Mais sur les suppressions d'emplois aussi, la DRFIP a tapé en touche ; elle a été égale à elle-même : Mme Reisman s'est refusée à répondre, quant au Directeur en charge du contrôle fiscal, monsieur Quintin, il a répondu à côté.

“ Il y a des choses dont vous n'avez pas à parler : les salaires et les emplois ”.

Telle est la leçon assénée par la DRFIP tout au long de la journée.

Le problème, c'est que les cadres A ne l'entendent pas de cette oreille. Car sinon, de quoi aurions- nous le droit de parler ?

Les salaires, les débouchés de carrière, les emplois ne sont pas des vétilles ; ce sont les questions qui taraudent les cadres A. Ils l'ont clairement manifesté dans cette convention. Et ils vont continuer à le faire. N'en déplaise à la DRFIP 13.

Votre confiance ne suffit pas : renforcez la CGT !

Je souhaite me syndiquer à la CGT Finances Publiques 13

Nom : _____ Prénom : _____

Service : _____ Grade : _____

Date : _____ Signature : _____

A remettre à un-e syndiqué-e ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 13
Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr
Gestion Publique Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
Filière Fiscale Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79
Adresse Aix-en-Provence
Centre des Finances Publiques
3 allée d'Estienne d'Orves 13087 Aix-en-Provence cedex 2

www.financespubliques.cgt.fr/13/